

AVIS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

JEUDI 23 MARS 2023 – 20H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

ORDRE DU JOUR

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 14 février 2023 ;
2. Actualisation des indemnités de fonctions des élus à la suite de la désignation d'un nouveau conseiller délégué ;
3. Finances :
 - Budget lotissement « Les Hauts de Saint Martin » :
 - Vote du compte de gestion 2022 ;
 - Vote du compte administratif 2022 ;
 - Clôture du budget annexe et autorisation de reprise du résultat de clôture du budget lotissement « Les Hauts de Saint Martin » dans le budget principal ;
 - Budget lotissement « Barbara » :
 - Vote du compte de gestion 2022 ;
 - Vote du compte administratif 2022 ;
 - Affectation des résultats 2022 ;
 - Vote du budget primitif 2023 ;
 - Budget commune :
 - Vote du compte de gestion 2022 ;
 - Vote du compte administratif 2022 ;
 - Affectation des résultats 2022 ;
 - Vote des subventions aux associations et contributions aux organismes 2023 ;
 - Vote des taux d'imposition 2023 ;
 - Vote du budget primitif 2023 ;
4. Cession des parcelles cadastrées section C n°2556 en partie (C n°2604) et C n°2559 en partie (C n°2606), à la SCI Vallerodont ;
5. Participation aux frais de fonctionnement du Groupe scolaire Pierre Ménard pour les élèves extérieurs – année scolaire 2022-2023 ;
6. Participation aux frais de fonctionnement par la commune, pour un élève scolarisé à l'école publique de Chalennes sur Loire ;
7. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies ;

8. Convention 2023 entre le comité départemental « fédération sportive et culturelle de France de Maine et Loire » et la commune pour l'activité Espaces Loisirs Itinérants ;
9. Convention animation jeunesse du Centre Social Intercommunal L'Atelier ;
10. Conseil Municipal des Enfants – projet de création d'un chemin patrimonial ;
11. Convention entre Angers Loire Métropole et la commune relative à la rétrocession des voies et espaces communs de l'opération Lotissement Barbara – rue Barbara ;
12. Convention entre la commune et Angers Loire Métropole pour la location de broyeurs de végétaux à destination des communes et promotion du broyage auprès des habitants ;
13. Ressources Humaines : création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité ;
14. Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
15. Questions diverses.

Affiché le 17 mars 2023

***Le Maire,
Romain AMIOT***

